

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogations mineures suivante, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 février 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
122, 13 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 795)	D'autoriser la construction d'un triplex : <ul style="list-style-type: none"><li>- avec une allée d'accès, pour l'entrée et la sortie des véhicules, d'une largeur 3,20 m au lieu de 3,60 m ;</li><li>- avec une bande de gazonnement d'une profondeur de 0,85 m au lieu de 1,5 m.</li></ul>

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 28 janvier 2019

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques